

danger fait appel à tous les hommes sages et libéraux pour le conjurer.

« Nous devons aux républicains qu'il faut que s'effacent toutes les dissidences, que cessent toutes les disputes de doctrines, que se taisent toutes les vaines querelles, pour faire front contre l'ennemi commun. (Applaudissements.)

La défense républicaine

« Pour assurer la domination du parti socialiste, soit dans le Parlement, soit dans le pays, on n'a cherché, depuis deux ans, qu'à diviser le parti républicain.

« On a imaginé d'abord la République socialiste contre des personnes complètes, et il n'est resté qu'une impression de ridicule comédie. (Applaudissements.)

« Si d'abord beaucoup de républicains ont cru sérieusement à un danger couru par la République, aujourd'hui il n'est plus possible de parler de la défense républicaine dans le Parlement, sans provoquer le sourire.

« Les fauteurs de désordre ont donc cherché, un autre moyen de satisfaire les passions et ils ont égaré le peuple.

« Sans doute, on pourrait se demander quelles entreprises nouvelles de charbonnage ont été créées par les armées, quels dangers nouveaux menacent de ce côté la République.

« C'est inspiré par cet esprit de défense républicaine que nous avons, dans ces derniers temps, révisé, non sans succès, ces empereurs de ceux qui croyaient défendre la République en exploitant violemment les religions de leurs aïeux et en confisquant brutalement les biens des congrégations. (Applaudissements.)

Certains républicains (toujours hypnotisés par le préjugé péroratoire, ne voyant pas surgir un ennemi redoutable qui prétend égarer le peuple de fait et de comble.

« Nous assistons non seulement dans le Nord, mais dans la France entière à ce spectacle déconcertant d'un grand parti qui, sollicité par la crainte de dangers imaginaires, se jette dans les plus dangereux, d'un parti qui, soulevé par la peur de la réaction, se laisse attirer à l'erreur la République et la société en plaine aux forces révolutionnaires. (Vifs applaudissements.)

« Il faut que tous les bons citoyens combattent unis pour la défense commune.

CONCLUSION

« Nous voulons que la République continue sa marche vers le progrès par la liberté, par l'union de toutes les forces productives, par le développement de la richesse publique, condition nécessaire pour le soulagement des souffrances et l'accomplissement du bien-être général. (Applaudissements.)

Répondant aux vœux que vous avez déjà entendus dans cette assemblée le 30 avril 1899, je terminerai en disant : « Le socialisme révolutionnaire va, par des chemins où il soufflent la haine et la colère, à la dérive et à la perte. Nous allons, nous, à la liberté, à la paix sociale, à l'émancipation. »

Des applaudissements prolongés saluent la fin du discours de M. Guillemin.

M. Eugène Motte remercie les deux orateurs en termes chaleureux et propose à l'assemblée de chanter, suivant la coutume, un vivat en leur honneur.

La réunion est levée en suite au milieu d'un vif enthousiasme et les assistants se retirent en chantant la Marseillaise.

LA SORTIE

C'est au chant de la Marseillaise et de divers autres refrains patriotiques qu'est effectuée la sortie. Devant l'Hippodrome, se tenaient une cinquantaine de brailleurs de la société, de tout jeunes gens pour la plupart, venus pour faire du boucan, qui chantaient l'Internationale. La police les a tenus à l'écart et aucun autre incident n'est produit.

On nous prie de dire que les portes de la Brasserie universelle seront ouvertes, ce soir, pour le banquet, à sept heures. Les souscripteurs devront présenter leur reçu à l'entrée.

TIRAGES FINANCIERS

du samedi 15 juin 1901
TOURCOING
TIRAGE D'OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT DE 1878 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE MUNICIPALE A GAZ. — Samedi matin, à onze heures, il a été procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, au trentième tirage de l'emprunt de 2.250.000 francs, fait en 1878, pour les travaux de construction de l'usine municipale à gaz.

Ce tirage a été effectué sous la présidence de M. Salomon, adjoint au maire, assisté de MM. Massart et Lepiat, conseillers municipaux, et Bulté fils, fondé de pouvoir du receveur municipal.

Ces cent dix obligations sorties sont remboursables à cinq cents francs avec déduction de l'impôt sur les primes à partir du 15 juillet prochain.

Voici la liste :

Table with 4 columns: Number, Amount, and other details for the 1878 loan draw.

VILLE DE PARIS 1865
Le numéro 162.289 gagne 150.000 fr. — Le numéro 461.288 gagne 50.000 fr. — Les autres numéros suivants : 96.481 — 529.164 — 568.304 — 618.914 gagnent chacun 10.000 francs.

Les cinq numéros suivants : 11.032 — 378.456 — 625.021 — 152.175 — 217.210 gagnent chacun 5.000 fr. — Les dix numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs : 335.673 — 348.231 — 239.991 — 507.693 — 379.138 — 394.022 — 211.277 — 514.17 — 255.748 — 337.001.

CANAL DE SUEZ
Le numéro 16.140 gagne 150.000 francs. — Les numéros 72.692 et 20.443 gagnent chacun 25.000 fr. — Les numéros 49.426 et 137.837 gagnent chacun 5.000 fr. — Les vingt numéros suivants gagnent chacun 2.500 francs : 270.776 — 36.107 — 176.890 — 240.918 — 123.684 — 302.163 — 105.737 — 155.076 — 270.106 — 160.182 — 212.272 — 74.702 — 237.819 — 319.295 — 179.700 — 15.716 — 193.433 — 327.063 — 55.995 — 169.238.

CANAL DE PANAMA. — (Obligations et bons à lots)
Le numéro 759.139 gagne 50.000 fr. — Le numéro 804.453 gagne 100.000 fr. — Les numéros 1.098.977 et 1.997.654 gagnent chacun 10.000 fr. — Les numéros 1.512.553 et 1.655.389 gagnent chacun 5.000 fr. — Les numéros : 652.710 — 872.924 — 130.749 — 800.438 — 1.388.408 gagnent chacun 2.000 francs.

Table with 5 columns: Numbers and amounts for Canal de Panama drawings.

Troisième Édition

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LE ROI DES BELGES A PARIS

Paris, 15 juin. — Le roi des Belges est arrivé à trois heures et demie par la gare Saint-Lazare.

LA CRISE FINANCIÈRE L'EXODE DES CAPITAUX

Paris, 15 juin. — On communique ce soir la note officielle suivante : « Divers journaux insinuent que M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, avait, dans ses entretiens avec M. Caillaux et le président de la République, appelé leur attention sur la gravité d'une situation financière financière provoquée par l'exode de nombreux capitaux à l'étranger.

Nous sommes autorisés à déclarer que ces informations ne reposent sur aucun fondement. Tout au contraire, M. Pallain, qui a été reçu hier par le ministre des Finances, a été très libre de son esprit persuasif dans sa conversation.

LE CRIME DE CORANCZE NOUVELLES CHARGES CONTRE BRIERE

Chartres, 15 juin. — Voyant la mise à néant de son premier système de défense, Brière en a cherché un autre. Il dit maintenant que l'auteur du crime doit être un de ses voisins, un nommé Chompant, cultivateur et porcher qui, dit-il, avait connu Véronique Lubin et a voulu se venger. Il accuse d'ailleurs de cacher dans son jardin l'argent qu'on y a trouvé. A noter que Chompant est paralysé du côté gauche.

D'autre part, un nouveau témoin, nommé Léon Doublet, a fait une déclaration importante. Il a dit au juge d'instruction avoir entendu, le dimanche 20 avril, jour du crime, et un peu avant huit heures, le chien de Brière hurler et raler. Le chien aurait donc été tué pendant que son maître était présent et avant son départ pour le café Saiger où on sait qu'il a passé une partie de la soirée.

LE BAPTEME DE LA PRINCESSE ROYALE D'ITALIE

Rome, 15 juin. — La cérémonie solennelle du baptême de la princesse Yolande-Marie a eu lieu ce matin à onze heures, au Quirinal, en présence du roi, de la reine Marguerite, de la reine Maria Pia de Portugal, du prince et de la princesse de Montenegro, du duc d'Opotro, du prince Mirko, de tous les princes de la famille royale, des ministres et des grands dignitaires de l'Etat et de la cour.

DERNIÈRES NOUVELLES REGIONALES

LES INCIDENTS DE DENAIN. — Un journal de Valenciennes caricature le bruit que le maire de Denain avait suspendu ses fonctions pour trois mois et la commune de police révoqué. Cette mesure aurait été prise par l'autorité préfectorale à la suite des regrettables incidents qui ont marqué le passage à Denain de Mgr Sonnois.

COTONS AMÉRICAINS

New York, samedi, 15 juin 1901.
Cours de clôture

Table with 3 columns: Term, New York, and New Orleans for cotton prices.

Bulletin météorologique

ROUBAIX, samedi 15 juin 1901.
2 h. soir, 17 au-dessus de zéro. — 765, variable.
8 heures soir, 19 au-dessus de zéro. — 766, variable.
9 heures soir, 19 au-dessus de zéro. — 766, variable.

ROUBAIX-TOURCOING sans eaux potables

Grâce à l'activité déployée par le personnel du service des eaux, les dégâts à la conduite ascendante n°4 d'Anchin, à Mons-en-Pévèle, étaient complètement réparés, samedi à quatre heures du soir. Les pompes de refoulement pourraient de suite fonctionner pour alimenter le réservoir de Mons-en-Pévèle et dès dimanche matin, l'eau potable reparaitrait à Roubaix-Tourcoing. Malheureusement un contretemps s'est encore produit : au moment de la mise en route, samedi à quatre heures, une nouvelle fuite s'est déclarée dans la conduite descendante, près de Mons-en-Pévèle. Il a fallu immédiatement diriger

sur ce point une équipe d'ouvriers. Il faut espérer qu'il ne résultera de ce dernier accident, qu'un très léger retard dans la reprise de la distribution dans nos deux villes.

Le Congo, fin d'avon d'acier, Embellit même la laideur.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES ÉLECTIONS CANTONALES. — LES CANDIDATS COLLECTIVISTES. — On sait que la section roubaixoise du P. O. F. désignera aujourd'hui ses candidats aux élections cantonales.

Plusieurs noms ont été mis en avant. D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, voici les trois candidats choisis par les dirigeants du parti collectiviste, et dont les noms seront soumis, pour la forme, aujourd'hui, à la ratification des groupes.

Conseil général : Canton Roubaix-Wattrelos Est : M. Carrotte.

Conseil d'arrondissement : Canton Roubaix-Wattrelos Nord : M. Briffaut ; Canton Roubaix Ouest : M. Henri Lefebvre.

L'EXTENSION DU RESEAU DES TRAMWAYS. — UNE PÉTITION DES HABITANTS DU QUARTIER DE BEAUMONT. — Une pétition convertie de 738 signatures vient d'être adressée à M. le Maire de Roubaix. Elle émane des habitants du quartier de Beaumont qui, émus de la proposition de M. l'ingénieur départemental tendant à ajourner la construction de la ligne de tramways de Roubaix à Henin, ont décidé de protester contre tout retard surtout en ce qui concerne la partie de la ligne projetée se trouvant sur le territoire de Roubaix.

EXAMEN DU CERTIFICAT D'ÉTUDES. — Ecole des filles de la rue de Soube : inscrites, 120 ; présentes 120 ; admissibles 16 ; admises définitivement 11.

Ont obtenu le prix départemental, les élèves suivantes : Ire, Gabrielle Delory, Institut Sévigné ; 2e Flore Pochou, école de la rue de Soube ; 3e Adolphe Bouchout, école de la rue de Soube.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Samedi vers midi et demi un commencement d'incendie s'est déclaré dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte, Delescluse frères et Cie, boulevard de Belfort. Le feu qui a été aperçu par les ouvriers de la maison a été immédiatement circonscrit.

Les pompiers, qui avaient été mandés, ne tardèrent pas à arriver au pas de course, mais leur concours fut inutile. Les dégâts sont de peu d'importance. A la suite d'un échauffement d'un consommé placé au-dessus du séchoir, des boues se sont enflammées.

UNE ADJUDICATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS A L'HOSPICE CIVIL. — Samedi après-midi, à trois heures, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication des travaux d'entretien et réparations de peintures diverses à exécuter à l'Hospice civil en 1901. Le bureau était présidé par M. Paul Despatures, assisté de MM. Baillet et Wilfert, administrateurs des hospices.

Le montant des travaux était évalué à 6.294 francs 70. Ont soumissionné : MM. Paul Sausain-Waïn, 21 pour cent ; Goube Gaston, Société Le Travailleur, 38 pour cent ; E. Gilibert, 37 pour cent ; C. Cléty, 21 pour cent ; Charles Bernard, 18,75 pour cent ; Eugène Carbonnel, 30 pour cent ; A. Cèpart, 35 pour cent ; Henri Fontaine, 36,25 pour cent ; Jules Decooyne, 12 pour cent. M. Eugène Carbonnel a été déclaré adjudicataire.

UNE FEMME QUI SE JETTE PAR LA FENÊTRE. — Une habitante de la rue du Trichon, Mme X..., s'est jetée d'une fenêtre du premier étage de son habitation, samedi matin, vers six heures et demie. On se porta aussitôt au secours de l'infortunée qui fut relevée et transportée chez elle.

M. le docteur Lepers est venu lui donner ses soins : il a constaté seulement plusieurs contusions aux jambes, mais il craint des lésions internes.

Mme X... est sujette, depuis quelque temps, à des accès de fièvre chaude.

UN VOL DANS UN HOTEL. — Un voyageur de commerce, qui était descendu à l'Hôtel Ferraille, a été victime d'un vol.

Un paquet d'échantillons de rideaux, d'une valeur de cents francs qu'il avait déposé sous le vestibule de l'hôtel, lui a été enlevé.

Le voyageur a déposé une plainte à M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

UNE BAINAGE. — Un garçonnet de huit ans a failli se noyer, vendredi après-midi, vers cinq heures et demie, quai de Calais.

Georges Willem, jouant près du canal avec plusieurs enfants de son âge, dans ses habits, il tomba à l'eau. Heureusement, un marinier, M. Pierre Delors, avait vu le danger couru par l'enfant. Il se précipita à son secours et parvint à le retirer de l'eau.

L'enfant a été reconduit chez ses parents ; il en a été quitte pour un bain qui n'eût pas, espérons-le, de conséquences autrement graves.

UN ENFANT BLESSÉ D'UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — Nous avons annoncé dans notre numéro de samedi, qu'un jeune enfant, le fils de M. Jean Desagre, cabaretier au Grand Beuf d'ors avait été blessé d'un coup de pied de cheval près des Halles. Le petit blessé va maintenant beaucoup mieux et quelques jours de repos suffiront pour le rétablir complètement.

UNE SERVANTE DEPOUILLEE DE SES ECONOMIES. — La servante de M. Raux, cafetier, 1, place de la Gare, Céline Hoedder, âgée de 29 ans, a constaté, vendredi soir, qu'une somme de 180 francs, montant de ses économies, avait été volée dans sa malle.

La malle se trouvait dans sa chambre et la porte de celle-ci avait été laissée ouverte.

La servante n'a pu que déposer une plainte au commissariat de police du 1er arrondissement.

LE REPOS DU DIMANCHE. — Service des pharmacies. Dimanche 16 juin. — Quartier du centre, M. Dubourg, contour Saint-Martin. Quartier de la gare, M. Fauvergne, rue du Fresnoy.

LA POLICE DES CABARETS. — Samedi matin, vers onze heures, l'agent de strada Gallet, a rédigé un rapport à la charge de Justine Blanche, âgée de 35 ans, demeurant rue des Champs, 23, et à Eugénie Vaaghaud, servante, pour infraction à l'arrêté municipal sur les débits de boissons.

L'BOULE MATERIELLE de la rue Charly est recouverte demain matin. A la suite de l'épidémie de rougeole, les locaux ont été désinfectés.

MONTRE EN ARGENT n. 9193 a été perdue samedi soir, de la Grand'Place à la rue Pierre-Motte. Rémunère à qui la rapportera au poste de police.

Il est temps de penser aux conserves de lait. La laiterie d'Octomart met en vente son délicieux beurre de conserve au prix de 2 francs 35 le kilo.

Elle garantit ses beurres de bonne conservation. Toutes les commandes doivent être remises rue du Bois, 15, avant le 15 juin. Passer ce délai, les beurres peuvent augmenter.

Beurre frais délicieux, 3 francs 30 le kilo. Beurre moitié de 2 kilos, 3 francs 10.

AVIS AUX PORTEURS D'ACTION DE LA FINANCIERE BELGE-FRANCAISE. — Cinquante actionnaires de cette société représentant 1.400 actions, ont décidé que la deuxième réunion pour la défense de leurs intérêts aurait lieu mardi 18 courant, à huit heures et demie du soir, au Café Pandore, rue Paurée.

Pour renseignements avant la réunion, s'adresser Café Durand, 115, rue de la Gare. 87828

CUISINE AU GAZ. — Si vous voulez vous amarrer les avantages économiques et hygiéniques de la cuisine au gaz sur tous les autres systèmes, combustion efficace, complète, régulière, conserves votre cuisine-riche et ses accessoires dans un parfait état de propreté. 87860d

CHAUSSURES. — Pour cause d'agrandissement, jusqu'à fin courant, des habits seront accordés sur tous les articles, A LA MERE DE FAMILLE, 13, rue Saint-Georges. 87862

M. CHOMBART-PAYEN, 7, rue du Bois, Grand choix de confections pour Dames, Jaquettes et Collets, Costumes tailleur, Jupes, Jupons et Corsages. 87860d

Le Maire de Croix et le Bureau de Bienfaisance. — Encore une affaire qui finit mal pour M. Desbarbier. On se souvient que dans le mois d'avril, le maire de Croix avait adressé à M. le Préfet du Nord un rapport sensationnel sur la gestion du Bureau de Bienfaisance. Les administrateurs de cette institution étaient accusés tout bonnement d'escroqueries, de faux en écritures publiques et de détournements. Cette affaire, on le voit, était des plus graves ; malheureusement il lui manquait d'être vraie.

Après avoir fait examiner par le Parquet et le Conseil de Préfecture, la plainte de M. Desbarbier, M. le Préfet du Nord vient d'envoyer à celui-ci la lettre suivante. C'est ce qu'on peut appeler une fin de non-recevoir.

Le Préfet du Nord
à Monsieur le Maire de Croix.

Par une lettre en date du 4 avril dernier, vous m'avez fait part d'irrégularités graves que vous avez constatées dans l'administration du Bureau de bienfaisance de votre commune. Des fournitures de charbon avaient été faites dans des conditions qui vous avaient paru suspectes. Des déclarations que vous avez provoquées de la part des fournisseurs, il résultait que le poids normal des sacs de charbon livrés était de 40 kilogrammes au prix convenu de 1 fr. 60 rendu à domicile. En outre, de l'importance de laquelle vous avez fait procéder, il ressortait que les quantités livrées et les quantités portées dans les mémoires produits, ne dépassaient pas à moins de 9.845 kilogrammes de charbon qui seraient été détournés et de leur destination. Vous estimiez que ces fraudes étaient passibles du code pénal et vous m'avez demandé de provoquer l'action publique que comportait votre communication en vue d'assurer leur répression.

En présence des diligentes instructions, j'ai invité les administrateurs à répondre positivement aux questions dont ils étaient l'objet de votre part.

Ils m'ont répondu en produisant un tableau indiquant les quantités réellement fournies aux indigents et le prix de vente des charbons livrés. Au tableau était annexé l'attestation des fournisseurs certifiant que les fraudes qu'ils ont touchées correspondent exactement au montant des factures qu'ils ont effectuées. Enfin se ont produits la délibération du 15 janvier dernier, approuvée le 18 du même mois par laquelle je les ai admis associés en présence de l'urgence et de l'avis rigoureux que vous transmettiez, à délivrer par vos soins le charbon aux indigents.

Les bons fournis et correspondant aux fournitures faites étaient joints à ces documents.

Afin d'assurer une instruction rigoureuse de votre plainte, j'ai transmis le dossier complet de l'affaire à M. le Procureur de la République avec prière de vouloir bien lui donner la suite qu'il juge appropriée.

Après examen minutieux de cette réclamation, on me signifierait un fait connu par votre lettre du 9 mai dernier qui n'a peut être donné lieu de détournements puisque les sommes mandatées ont été exactement touchées et qu'elles représentaient la valeur de la marchandise d'après la déclaration des fournisseurs.

Dans cette situation, il est clair que l'affaire ne lui paraît comporter aucune suite judiciaire.

Après cette première instruction, si je ne restais plus qu'à examiner la série d'irrégularités d'un caractère de fraude, dont l'appréciation appartient au Conseil de préfecture, juge des comptes de l'établissement charitable.

Si vous présentez, le Conseil de préfecture a, par un arrêté du 29 mai dernier, décidé qu'il n'y avait pas lieu de déclarer constatées occultes les membres de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Croix.

Le Tribunal administratif en cours de affaïes que pour que vous complétiez, mais irrégulière dans la forme, puisque elle considérait comme occulte, il est nécessaire que l'indication se soit limitée dans le maintien des déclarations publiques, c'est-à-dire qu'il ait opéré des recettes ou ordonné des dépenses qui ne figurent pas au budget ou au compte de l'établissement charitable ; qu'il ait opéré des versements de crédits sans autorisation préalable ou qu'il ait émis des mandats sollicités pour s'en approprier le produit et l'attribuer à des dépenses autres que celles autorisées aux infractions prévues.

Or toutes ces circonstances n'existent pas, la dépense a été régulièrement imputée sur un crédit ouvert au budget charitable, et les paiements correspondent exactement aux prix des fournitures effectuées.

Le simple irrégulièrement signalé, si elle existe, ne pourra être examinée qu'à l'occasion de l'exercice, lors de l'examen par le Conseil de Préfecture du compte de gestion du Bureau de Bienfaisance.

Cette situation, et après les conclusions résultant de cette double instruction, j'ai l'honneur de vous informer que votre plainte n'étant nullement fondée n'est susceptible d'aucune suite.

— Non, ce soir même ; j'ai quelques paiements à faire.

— En monnaie sonnante ?

— Non. Ce serait trop lourd et trop encombrant. Envoyez-moi simplement un millier de francs en pièces sonnantes et le reste en billets de banque français ; je les changerai sur le fur et à mesure de mes besoins.

Le banquier soupira et donna l'ordre de préparer le compte du colonel de Brettecourt. Puis, comme il le reconduisait, il ne résista pas au plaisir de bavarder avec le colonel sur l'histoire de jet dont parlait tout Henin.

— Voilà, dit-il en riant, une somme qui tomberait bien à point dans la poche d'un de vos officiers !

— Hein ! fit Brettecourt, en jouant admirablement la surprise.

— Vous ignorez pas, je pense... l'accident survenu à M. de Villepreux ?

— Quel accident ? Le capitaine de Villepreux a dû s'ennuyer un peu trop cette nuit ; car il a mangé ce matin à l'appel. Il est bien excusable, d'ailleurs, il est jeune, et le vic de Henin n'offre pas beaucoup de distractions. J'ai dû le mettre aux arrêts de rigueur...

— Et l'est justement ce qui inquiète son créancier, qui est un de mes clients.

— Son créancier ? Je ne vous comprends pas, monsieur.

— C'est que ce capitaine de Villepreux est un peu joueur ; on l'a entraîné hier dans une maison chinoise ; il a joué, puis joué et perdu sur parole sept mille piastres.

— Et on quoi cela peut-il inquiéter son créancier, cher monsieur ? demanda Brettecourt toujours importun.

— M. de Villepreux n'est pas très riche ;

Je vous prie d'envoyer copie de cette solution à MM. les membres du Bureau de Bienfaisance.

Renouveler, Monsieur le Maire, l'assurance de ma cordiale salutation très distinguée.

Pour le Préfet : le secrétaire général délégué, (Signé) : LESTRAVANS.

Voilà donc un nouveau ballon d'essai de M. le maire de Croix qui éclate pitoyablement. Est-il permis d'espérer que le leçon lui profitera et qu'il y regardera désormais à deux fois avant de... tagner les membres du Bureau de Bienfaisance ? Ha tout cas, M. Desbarbier l'a déjà constaté trois fois : Qui ? Y froite s'y plique.

Comme conclusion, ajoutons que les administrateurs de la commission charitable ont décidé de traduire le maire de Croix devant les tribunaux compétents pour lui demander raison de ses accusations inconsiderées. Juste retour des choses ! P. L.

CERTIFICAT D'ÉTUDES. — Ont obtenu le certificat d'études : Ecole de M. Mathies : Oly Gasteron, Clément Georges, Constant Ferdinand, Chantrel Paul, Demombroux Georges, Desagre Oscar, Desbarbier Jules, Fillebert Clément, Germain Léon, Hiron Léon, Kirochov Adrien, Lenglet Oscar, Moreau Paul, Nalis Henri, Ponsard Jules, Savary Jules, Spiret Jean, Vanoverbeek Jules, Vanoverbeek Paul, Ecole de M. Dhernier : Desbarbier Jean, Desbarbier Arthur, Deroy Julien, Desagre Albert, Damet Georges, Ledercq Gaston, Meray Louis, Lanoy Auguste, Nochain Léon, Planguette Paul, Quenest Victor, Toussou Prosper, Vandamme Georges, Vandamme Léon.

NECROLOGIE. — On nous annonce la mort, dans sa quatre-vingt-huitième année, de M. J. B. Desagre, docteur de l'Union Sociale et Patriotique de Croix. Ses obsèques auront lieu mardi, 18 courant, à neuf heures et demie, en l'église St-Martin. Les membres de l'Union Sociale et Patriotique qui seraient libres ce jour-là sont priés d'y assister.

UN CHIEN ENRAGE s'est introduit dans la ferme de M. Herbec et a mordu le chien de cette maison. Trois jours après, ce dernier a été étouffé ; il a été reconnu atteint d'hydrophobie. Plusieurs autres chiens ont été tués dans la commune. M. le Maire d'Annoy a pris un arrêté interdisant la divagation des chiens.

FÊTE COMMUNALE. — A l'occasion de la fin des cabarets de cette commune sont autorisés à tenir leurs établissements ouverts jusqu'à deux heures du matin, les dimanches, lundi et mardi, 16, 17 et 18 juin.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — M. le contrôleur des contributions directes se rendra mercredi à la mairie, à neuf heures, pour examiner les changements à apporter dans le rôle des contributions directes.

TOUFFLERS
Les cabarets de cette commune sont autorisés à tenir leurs établissements ouverts jusqu'à deux heures du matin, les dimanches, lundi et mardi, 16, 17 et 18 juin.

VOIR à la 7e page la mise en vente des nouveautés du Palais des Nouveautés, 32, Grande-Rue, Roubaix. 87851

SABLÉ DES FLANDRES

dessert sec de grande qualité
CESSION DE COMMERCE LIQUIDATION GÉNÉRALE
BOUTERIE, ORFÈVRES
M^{rs} BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCASIONS RÉBILLES POUR CROIX

AU BEUCAU D'ARGENT (Voir ses annonces).
Œufs frais, 13, rue du Bois.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-GOYER, 29 et 27, rue Doyon à Lille, sont loués et meublés, 29, rue Esquermoise, ancienne maison HENRI DALSALLE. 7145

L'ÉTOILE POLAIRE

une création de la Savonnerie Française Hygienne P. Traas et Co, est le meilleur des savons de toilette. Le demander partout. 78513

CRÉDIT LYONNAIS